

HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine et des Affaires Culturelles

N° tél. : 01.69.48.93.93

N/Réf. : NDA/ACD/FBT

DECISION N° 2008/72

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert du groupe vocal « Air de rien », le samedi 17 mai 2008.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et du 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre des animations sur la place piétonne un concert vocal, le samedi 17 mai 2008, de 18h à 19h,

DECIDE

DE signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert avec l'association *Air de rien*, sise C/O Madame Nathalie MILLET, 6 rue des Pierreries à YERRES (91330) représentée par Monsieur Christian MULOT, son Président,

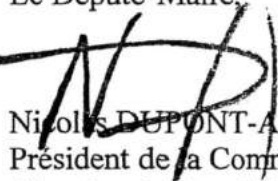
DIT que le prix de la prestation s'élève à 100 euros, non soumis à la TVA,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2008.

Fait à Yerres, le 12 mars 2008



Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

